

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Président : Monsieur GUERIN

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusées : Mmes CHANET, FREBAULT, LAURENT

Secrétaire de séance : M. CURT

Le Conseil Municipal, réuni exceptionnellement à la salle des fêtes de Servas, à huis clos compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire, approuve le compte rendu de la séance du 09 novembre 2020 et passe à l'ordre du jour :

OBJET : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'obligation, depuis cette année, pour les Conseils Municipaux des Communes de 1000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur.

Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (art L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le règlement intérieur du Conseil Municipal de SERVAS a été transmis en amont à l'ensemble des membres du Conseil, pour prise de connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur dans sa globalité.

OBJET : DM1 2020 – Budget locaux commerciaux

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	700,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	700,00 €	0,00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	700,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	700,00 €
Total INVESTISSEMENT	700,00 €	700,00 €
Total Général		0,00 €

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Attribution des subventions aux propriétaires

Par délibération du 8 février 2016, le Conseil Communautaire de Bourg-en-Bresse Agglomération avait approuvé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) au sein de son territoire. Cette opération a ainsi débuté en août 2016 pour une durée de 3 ans.

Par délibération du 11 février 2019, le Bureau Communautaire a approuvé la prolongation du dispositif jusqu'au 31 décembre 2019.

A cet effet, il a été proposé la mise en place, par les Communes, d'une enveloppe financière afin d'octroyer aux propriétaires des aides complémentaires à celles de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental de l'Ain et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B).

Considérant que Madame Jocya GRONDIN, propriétaire sur la Commune de Servas, a déposé, le 26 novembre 2019, un dossier au titre de cette OPAH pour des travaux d'amélioration énergétique,

Considérant que, pour les ménages propriétaires occupants aux ressources modestes ou très modestes dans le cadre de travaux d'amélioration énergétique, la prise en charge par la Commune est de 1 % de la dépense subventionnée par l'ANAH (travaux + honoraires) plafonnée à 20 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à Madame Jocya GRONDIN pour un montant de 200 €, pour les travaux d'amélioration énergétique, dans le cadre de l'OPAH,
- **INDIQUE** que cette somme est inscrite au budget de la Commune au compte 6557 « contributions au titre de la politique de l'Habitat »,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dispositif.

OBJET : Baux Ruraux

Monsieur le Maire rappelle que des terrains font l'objet d'un bail rural consenti à Monsieur Alain MOISSONNIER : parcelles C23, C24 et C25.

Chaque année la redevance est calculée suite à la parution de l'arrêté fixant le prix des fermages. Ce dernier fait apparaître une variation de l'indice par rapport à l'année 2019 de + 0,55 % ;

Depuis 2011, compte tenu de l'aménagement du quartier « Val Roman » et construction du giratoire, des gênes sont occasionnées pour la culture des parcelles mentionnées.

Afin de percevoir le montant dû au titre de l'exercice 2020 et ne pas pénaliser l'exploitant agricole, Monsieur le Maire propose une réduction de 20 % à appliquer sur 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, à savoir un rabais de 20 % pour 2020 sur le montant dû par Monsieur Alain MOISSONNIER, relatif au fermage sur les terrains ci-dessus dénommés :

- Fermage 2020 parcelles C23 et C25 : $158,27 \text{ €} \times 0,55 \% = 159,14 \text{ €} \times -20 \% = 127,32 \text{ €}$
- Fermage 2020 parcelle C24 : $91,02 \text{ €} \times 0,55 \% = 91,52 \text{ €} \times -20 \% = 73,22 \text{ €}$

OBJET : Panneaux publicitaires : appel à manifestation d'intérêt

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Monsieur le Maire indique que la Commune de SERVAS souhaite mettre à disposition des entreprises locales des emplacements situés sur un bâtiment public, propriété communale, implanté au 25, rue Principale, en vue d'implanter des panneaux publicitaires.

Il est donc proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de permettre aux entreprises intéressées de faire acte de candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le M. le Maire à procéder à la publication d'un appel à manifestation d'intérêt
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

OBJET : Transfert de compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines - Procès-verbal de mise à disposition des biens

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle rassemble 74 communes et 136 000 habitants.

Selon les statuts modifiés approuvés par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 17 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif a déjà fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux et du conseil communautaire du 7 octobre 2019, portant sur le transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats 2018 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

En application des articles L.5211-5 et L.1321-1 et suivants du CGCT, le transfert de compétence d'une Commune à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens de la commune nécessaires à l'exercice de cette compétence.

En ce qui concerne la Commune de SERVAS, cette mise à disposition porte sur les équipements constitutifs des systèmes d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines, existants et constitués sur le territoire de la commune à la date du transfert. L'eau potable reste du ressort du Syndicat des Eaux (SVRVJ) et n'est donc pas visée par la mise à disposition.

La mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties, et dont un cadre type est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines transférées à la Communauté d'Agglomération, et dont le cadre type est joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

OBJET : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les Communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Par délibération n° 1409-026 en date du 14 septembre 2020, le Conseil Municipal a proposé une liste de contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen de la liste et conformément au 2 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain a désigné les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, se prononce, à l'unanimité, sur la liste présentée comme suit :

- Présidente : Mme MAYOUSSIER Christèle, adjointe déléguée,
- Commissaires titulaires :
 - o ALLEGRE Didier
 - o BLANDON Pascal
 - o CHANEL Viviane
 - o MICHAUD Isabelle
 - o MICHEL Rachel
 - o MOREL Franck

- Commissaires suppléants :
 - o ARPIN Rémy
 - o BERTHET Isabelle
 - o BLANC Stéphane
 - o CALLY Gérard
 - o COMTE Delphine
 - o COLIN Fabienne.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

URBANISME

Présentation des dossiers en cours

- DP 001 405 20 D0029 : DUFEU Pierre / 3 lotissement le Clos des Chênes – 01960 SERVAS/ Installation de panneaux photovoltaïques 2^{ème} partie
- DP 001 405 20 D0030 : GARIBIAN Jennifer / 20 lotissement les Thiards – 01960 SERVAS / aménagement d'une partie du garage en bureau
- DP 001 405 20D0031 : SINARDET Julien / 139 rue des Erables – 01960 SERVAS / Construction d'une piscine et d'un abri de jardin
- PC 001 405 20 D0018 : PECHOUX Paul / Val Roman 2 – 01960 SERVAS / Maison individuelle
- PC 001 405 20 D0019 : G2P Cyril GOURDON / Val Roman 2 – 01960 SERVAS / Maison individuelle
- PC 001 405 20 D0020 : PECHOUX Nicolas / Val Roman 2 – 01960 SERVAS / Maison individuelle

La prochaine réunion de la commission « urbanisme » se tiendra le 14 janvier 2021.

Révision du PLU : état d'avancement

- Présentation du diagnostic environnemental :
 - Etat initial :
 - l'ensemble de la commune est couverte par une ZNIEFF. La richesse écologique y est omniprésente,
 - présence de zones humides (les étangs recouvrent 10 % de l'espace communal),
 - la moitié du territoire est concernée par le zonage Natura2000,
 - Inventaires des enjeux environnementaux :
 - préserver la trame verte et bleue (corridors écologiques),
 - préserver les ressources en eau,
 - prendre en compte les pollutions et les nuisances,
 - prendre en compte les différents risques (inondations, gaz naturel, produits chimiques).

- Du point de vue du foncier, le développement de la commune est cadré par :
 - les règles définies par le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) jusqu'en 2035. Notre commune se situe dans la catégorie de pôle local équipé et doit respecter 3 règles principales :
 - construction de 20 logements à l'hectare,
 - sur 11 ha ouverts, il reste 8,6 ha constructibles,
 - ¼ des constructions sont à prévoir dans les zones urbaines existantes.

- Prochaine étape : réunion avec les exploitants agricoles en janvier 2021.

POUR INFO

- Location de salle : pas de changement par rapport à la séance précédente.
Les contraintes d'accueil dans les lieux publics étant renforcées dans les derniers protocoles sanitaires, le Conseil Municipal décide :
 - de maintenir l'annulation des réservations de salles jusqu'à nouvel ordre.
 - de maintenir la réévaluation de cette décision à chaque Conseil Municipal en fonction des recommandations préfectorales.
 - que les futurs mariés ayant réservé une salle sur 2020, qui ont été contraints d'annuler, seront prioritaires pour les réservations sur 2021 sous réserve des traditionnelles animations d'associations locales.
 - que les AG d'associations communales respectant le nombre maximal de participants ainsi que les conditions et les gestes barrières qu'impose la pandémie actuelle peuvent se faire avec l'accord de Mr le Maire

COMPTE RENDUS :

Serge GUERIN :

- Modification du jour pour la tenue des Conseils Municipaux : les Conseils Communautaires et les conférences des Maires organisés par la CA3B se tenant les lundis deux fois par mois, l'Assemblée donne son accord pour que les prochains Conseils Municipaux se tiennent les jeudis à 20 h.
- CA3B :
 - Onze commissions thématiques ont été mises en place. Trois élus de la Commune participent à certaines d'entre elles :
 - Serge GUERIN : Commission projet de territoire et stratégie territoriale,
 - Virginie BLANC : Commission développement durable, gestion des déchets et environnement,
 - Ludovic CURT : Commission solidarité, social, insertion, petite enfance, jeunesse.
 - Conférences territoriales : Servas est membre de la nouvelle conférence Bresse-Dombes composée de 10 communes. Les Maires de ces conférences se réunissent environ 3 fois par an. Ils peuvent se faire représenter par un Conseiller en cas d'empêchement.
- Devis :
 - Réaménagement du secrétariat de Mairie : devis de l'entreprise AIN BUREAU CLASS d'un montant de 2 524 € TTC → avis favorable. Ce fournisseur adhère à l'UGAP.

- Modification de talus « rue des Erables » au Val Roman : deux devis ont été établis :
 - Falaise TP pour un montant de 7 992 € TTC
 - Entreprise CONTION pour un montant de 8 418,36 € TTC
 Une troisième entreprise a été sollicitée mais elle n'a pas donné suite.
 Le devis de l'entreprise FALAISE TP est retenu.

- Nouvelle implantation de l'antenne de téléphonie ORANGE : ne pouvant organiser une réunion publique pour présenter le projet, un courrier sera distribué aux habitants des quartiers situés à proximité du projet. Une page sera insérée sur le site internet à la rubrique Services / Téléphonie mobile pour mettre à disposition les différents documents.
- Compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID 19, la traditionnelle cérémonie des vœux est annulée. Une carte de vœux du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Enfants sera insérée dans le bulletin municipal.

Christèle MAYOUSSIER :

- Réunion avec la Trésorerie Municipale : une réunion s'est tenue le 11 décembre afin de faire un point sur la situation financière et comptable de la Commune de Servas :
 - Capacité d'autofinancement : 58 € par habitant (inférieure à la moyenne : 85 € au niveau départemental, 100 € au niveau régional et 93 € au niveau national)
 - Encours de la dette : 331 € par habitant (inférieure à la moyenne : 721 € au niveau départemental, 772 € au niveau régional et 597 € au niveau national)
 - Renégociation d'un emprunt à étudier.
 - Point sur les recettes restant à recouvrer.
- CCAS :
 - Point sur les aides attribuées
 - Colis : ils ont été distribués le samedi 12 décembre.

Ludovic CURT :

- Restaurant scolaire : augmentation des effectifs. Il est difficile de maintenir les distanciations. Une réflexion sera engagée pour pouvoir respecter les protocoles à savoir une éventuelle mise en place de deux services. Le Conseil d'Ecole dernièrement réunit est défavorable à la modification des horaires.
- Cadre de vie :
 - Découverte d'un sentier piéton : éclaircir le statut des différents chemins empruntés (communaux ou privés).
 - Recensement des points d'apport volontaires et des zones de collectes des ordures ménagères pour définir les nouveaux besoins.
 - Illuminations : pour 2021, il conviendra de retravailler sur les aménagements existants et recentrer les lumières dans le cœur du village.

Marie-Laure PLISSONNIER :

- Avertissement refus de collecte des ordures ménagères dans des boîtes aux lettres de certains quartiers.
- Problème des conteneurs ordures ménagères qui sont souvent remplis.

Vincent REYNAUD :

- Problème de pression d'eau dans le quartier des Granges Moutons

Jean-Claude ECOCHARD :

- Principaux travaux 2020 :
 - Porte sectionnelle du local technique posée le 8 décembre 2020,
 - Remplacement des coffrets électriques de l'église effectué le 14 décembre 2020,
 - Travaux de l'entreprise Balthazard restant à réaliser :
 - Remplacement de l'éclairage de la salle sportive,
 - Remplacement des lampes d'éclairage public au Domaine des Granges
 - Création d'une boucle de détection aux feux direction Bourg/Lyon
- Décorations de Noël : elles ont été installées le 14 décembre avec l'aide de Marie-Thérèse VENET.
- Problème écoulement d'eau chemin du Soyer : un devis de l'entreprise VACHET a été établi pour un montant de 1 800 € TTC pour le curage du fossé et le réglage de la pente. Il convient d'étudier la meilleure solution avec les propriétaires riverains pour pallier ce problème.
- Programme voirie 2021 : un tour de la commune est programmé le mercredi 16 décembre à 9 h.

Prochaine séance du conseil : Jeudi 21 janvier 2021

Séance levée à : 23h30

Affiché le 17 décembre 2020

BLANC Virginie		LAURENT Elodie	Excusée
CHANET Laurence 3 ^{ème} adjointe	Excusée	LEGRAIS-BOUCHER Pascal	
CREPEL Michel		MAYOUSSIER Christèle 1 ^{ère} adjointe	
CURT Ludovic 2 ^{ème} adjoint		PETITJEAN Olivier	
ECOCHARD Jean-Claude 4 ^{ème} adjoint		PIERRE Cathy	
FREBAULT Aurélie	Excusée	PLISSONNIER Marie-Laure	
GISBERT-CUREAU Stéphane		REYNAUD Vincent	
GUERIN Serge Maire			